



MESSAGE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

A l'attention de Mesdames et Messieurs,
Les Conseillères Municipales et Conseillers Municipaux

Evolution du message :	Validé par :	Quand :	Suivi par :
Décision de commencer l'élaboration du message :	Le Conseil administratif	10 octobre 2018	PMA/ChS
Fin de l'élaboration et validation du message :	Le Conseil administratif	17 octobre 2018	PMA/ChS
Présentation aux Commissions de l'Urbanisme et des Travaux, Voirie, Environnement et Développement durable	La Commission	29 novembre 2018	CL/ChS
Présentation à la Commission des finances :	La Commission	13 décembre 2018	PMA/VA
Présentation au Conseil Municipal :	Le Conseil municipal	17 décembre 2018	

CREDIT DE CHF 242'000 TTC
DESTINÉ À LA RÉGLEMENTATION DES PARKINGS COMMUNAUX SITUÉS SUR
LE DOMAINE PRIVÉ COMMUNAL



1. INTRODUCTION	2
2. RÉGLEMENTATION	2
3. COLLABORATION AVEC LA FONDATION DES PARKINGS (FP).....	3
4. LA SOLUTION	3
5. INVESTISSEMENTS	5
6. CHARGES ANNUELLES.....	6
7. RECETTES ET RÉSULTAT POTENTIEL.....	6
8. RÉCAPITULATIF DES ASPECTS FINANCIERS	7
9. CONCLUSION	7

1. INTRODUCTION

Dans le courant de l'année 2013, la société Transitec a rendu le rapport technique d'une étude générale de stationnement. Dans ce document de 81 pages, la société en question propose de nombreuses mesures en vue de gérer le stationnement à Versoix.

Parmi celles-ci, s'agissant de la zone urbaine, il faut relever :

- la disparition totale du stationnement gratuit longue durée (contre 890 places en 2012),
- le stationnement courte durée gratuit (zones bleues) dans cinq secteurs du centre-ville,
- le stationnement payant, y compris longue durée, sur les places Bordier, Port-Choiseul et Lachenal,
- le stationnement avec des bornes d'accès pour les rues du Bourg,
- le stationnement illimité à Ecogia (avec accès contrôlé si besoin) et à la Bécassière,
- la création de zones macarons avec 5 zones, réduite ultérieurement aux trois zones actuelles,
- la facilitation du stationnement de vélos pour favoriser la complémentarité avec les transports publics et organiser le stationnement actuellement anarchique.

Depuis 2013, une partie des propositions a pu être concrétisée. Il s'agit de la mise en place d'horodateurs dans le secteur de Port-Choiseul, de la création des zones macarons et de la mise en place des bornes d'accès pour les rues du Bourg, en cours d'installation, dans le cadre du message relatif à la requalification de la route de Suisse, adopté en décembre 2016. La création d'une vélostation est aussi à l'ordre du jour, en coordination avec des travaux qui seront réalisés par les CFF en vue d'allonger les quais.

Il apparaît de plus en plus que cette mise en œuvre partielle doit désormais être complétée en raison de la saturation de certains parkings.

2. RÉGLEMENTATION

Pour diminuer cette saturation, le Conseil administratif a décidé de mettre en place une réglementation de l'utilisation des parkings. Ainsi le règlement, actuellement en vigueur, vient d'être adapté pour permettre la mise en place d'horodateurs, le paiement par une application sur smartphone et la délivrance des abonnements.

La réglementation tient compte des intérêts de toutes les parties prenantes. Habitants, usagers du port, usagers du centre sportif, usagers du stand de tir, travailleurs des écoles, des institutions, des établissements médico-sociaux et autres qui sont concernés. Leurs intérêts sont pris en considération dans cette démarche, par la priorisation des besoins des différents profils d'utilisateurs.

Politiquement, la réglementation répond à plusieurs objectifs généraux :

- rationaliser l'utilisation des parkings en supprimant les voitures dites ventouses et en facilitant le stationnement pour les personnes qui ont une activité à proximité des sites,
- offrir des possibilités de stationnement pour les personnes qui ont une activité (professionnelle ou de loisirs) à proximité,
- mettre à disposition des abonnements pour les personnes qui en ont besoin ou qui souhaitent pouvoir stationner à proximité de leur lieu de travail, en tenant compte des prix du marché de la location de places de parc,
- disposer de places de stationnement pour les personnes fréquentant occasionnellement le territoire de Versoix.
- favoriser le report modal sur la mobilité en transports publics et mobilité douce,

Afin d'éviter les reports des voitures ventouses d'un parking sur l'autre, le dispositif est étendu à tous les parkings de la ville de Versoix, soit Bordier, Bon-Séjour, Lachenal, Ecogia, Centre sportif et Stand de tir.

3. COLLABORATION AVEC LA FONDATION DES PARKINGS (FP)

Le Conseil administratif a décidé de travailler avec la Fondation des Parkings, acteur institutionnel incontournable dans le canton de Genève, dans la mesure où la quasi-totalité des communes travaille avec elle.

Cela permet une interopérabilité et une politique du stationnement coordonnée avec celle qui est mise en œuvre à l'échelle cantonale. Par ailleurs, la FP gère déjà les macarons sur le territoire versoisien depuis une année, à la satisfaction des usagers et de l'autorité politique.

Pour gérer le stationnement sur les sept parkings versoisiens, représentant quelque 800 places de stationnement, dix horodateurs sont nécessaires. Cela génère des coûts d'investissements et des coûts d'entretien. Ces horodateurs doivent être vidés de la monnaie qu'ils contiennent, maintenus en état de fonctionner et réparés en cas de panne. Le contrôle du paiement est aussi une prestation qui doit être mise en place. Elle passe par une collaboration avec la FP, laquelle est habilitée à dénoncer les infractions. De même, le paiement par téléphone ou par cartes de crédit, la transmission des données depuis les horodateurs vers la base de données de gestion des droits de stationner sont autant de nécessités pour gérer les parkings.

L'ensemble de ces tâches paraît devoir être transféré à la FP, laquelle dispose de l'ensemble des compétences nécessaires. Une seule prestation est conservée à l'interne de Versoix, soit la gestion des abonnements. Cette tâche est confiée à la Police municipale, plus particulièrement à son secrétariat, lequel sera formé à la gestion des demandes.

4. LA SOLUTION

Pour disposer d'un système performant, tous les parkings doivent disposer des mêmes possibilités et facilités de paiement. Une entreprise genevoise est à même de fournir à la fois les horodateurs, le logiciel de paiement par téléphone mobile et la gestion des abonnements. Par ailleurs, cette solution est entièrement dématérialisée et les tickets de stationnement derrière le pare-brise sont supprimés. Seules les personnes habilitées à contrôler l'existence d'un droit de stationner disposent de l'information.

L'avantage de disposer d'une solution globale réside dans la possibilité d'utiliser un seul logiciel de gestion, un seul type de matériel et de ne signer qu'un seul contrat de gestion, que ce soit pour l'entretien ou pour l'encaissement des taxes de stationnement.

4.1 Horodateurs

Les horodateurs qui seront installés dans les divers parkings sont presque identiques à ceux qui se trouvent déjà sur la voie publique à Versoix, sur le quai et la place du Bourg. Ils pourront être utilisés avec de la monnaie et avec des cartes de crédit, sur chacun des parkings concernés. Ces horodateurs sont connectés avec une base de données, actualisée en permanence pour permettre le contrôle.

Par rapport à ceux actuellement installés, les nouveaux horodateurs disposent d'une interface tactile, accepte les pièces de monnaie en CHF et en €. Ils peuvent être alimentés par l'énergie solaire, dans la grande majorité des cas.



Le fournisseur de ces appareils est la société IEM, basée à Plan-les-Ouates. Les appareils s'intègrent dans la solution d'ensemble proposée par la FP. Des compléments d'information peuvent être trouvés sur www.iemgroup.com

4.2 Pay by phone

Le paiement du stationnement dans le canton de Genève est déjà possible au travers de l'application Pay by phone. Le fonctionnement de cette application est particulièrement simple. Dès lors que la Ville de Versoix sera reconnue comme ville partenaire, l'automobiliste pourra télécharger l'application et se créer un compte utilisateur. Une fois le compte créé, il choisira le parking et pourra déterminer la durée de son stationnement, à la minute près.

Chaque transaction est facturée sur la carte de crédit de l'utilisateur.

1. Connectez-vous sur l'application
Téléchargement disponible sur [Google Play](#) et [Apple Store](#).

2. Choisissez votre zone tarifaire
Sur l'Appli ou grâce à un code à 4 ou 5 chiffres visible sur l'Appli ou l'horodateur et correspondant à votre zone de stationnement et au type d'utilisateur (visiteur, résident...)

3. Choisissez la durée et confirmez
Veuillez vérifier la durée et le montant avant de confirmer ! Votre paiement est effectué par carte bancaire pour chaque ticket.

Stoppez
En vous connectant sur l'App, vous pouvez réduire votre durée pour ne payer que le temps réel !

Téléchargez ici:

DISPONIBLE SUR [Google play](#)

Télécharger dans [App Store](#)

De plus amples détails et informations peuvent être trouvés sur www.paybyphone.ch

4.3 Prestopark

Pour la gestion des abonnements, une collaboration avec la société IEM (fournisseur des horodateurs) permettra de mettre en place une commande en ligne des abonnements.

La solution, déjà développée, implique la création d'un compte client. Elle permet au demandeur de transmettre à l'administration les documents demandés (attestation de domicile, etc...). Une fois le dossier complet, l'administration de la Ville de Versoix peut délivrer l'abonnement et intégrer le numéro de plaques du véhicule concerné directement dans la base de données de la FP.

A noter que Prestopark permet aussi de payer les droits de stationnement à l'heure, de la même façon que Paybyphone. La volonté de la FP de disposer d'une solution étendue à l'entier du canton de Genève au travers de Paybyphone explique la mise en place de cette double possibilité.

Le schéma ci-après montre la méthode de fonctionnement de cette solution. De plus amples détails peuvent être trouvés sur www.prestopark.com



Au final, une seule base de données contiendra toutes les autorisations de stationner, qu'elles soient émises par un horodateur, par l'application de paiement par téléphone ou par le système de gestion des abonnements.

5. INVESTISSEMENTS

5.1 Facilités de paiement dans les parkings

Pour remplir l'ensemble de ces tâches, les investissements suivants sont nécessaires :

- Achat d'horodateurs (9 pièces)
- Fixation des horodateurs dans chacun des six parkings concernés
- Mise en œuvre du système de gestion des abonnements et formation des collaborateurs

L'ensemble des investissements est devisé à CHF 105'000.- environ pour la totalité des parkings concernés.

5.2 Travaux – rénovation Bordier + Stand de tir

Depuis de nombreuses années, les travaux d'entretien sur les parkings concernés par ces réglementations ont été mis en attente, à l'exception des urgences liées aux questions de sécurité des usagers. Il est judicieux d'investir un montant relativement modéré pour améliorer le confort des usagers et leur permettre de s'orienter de façon adéquate dans les parkings.

Le STVE a procédé à une analyse des besoins et recommande d'investir un montant de CHF 137'000.- pour les travaux d'amélioration. Ceux-ci correspondent à des besoins de

réfection complète (Stand de tir), de marquage des places (Stand de tir et Bordier) et de signalisation des horodateurs (panneaux) sur l'ensemble des parkings.

5.3 Bornes électriques

Une étude en vue de favoriser la mobilité électrique, en convergence avec la stratégie de l'électromobilité du Conseil d'Etat, est parallèlement menée avec les Services industriels de Genève (SIG).

Au terme de cette étude, laquelle vise à déterminer à quels endroits il pourrait être rentable de disposer des bornes de recharges destinées aux véhicules électriques, des bornes seront implantées sur plusieurs parkings versoisiers.

L'impact pour les finances communales de cette étude et de ces futurs investissements reste cependant peu important : selon les modèles commerciaux développés par les SIG, la commune n'aurait pas à investir dans ces opérations, son seul rôle consistant à mettre à disposition des SIG les places de parc qui seront équipées des bornes de recharge.

A ce stade, les SIG envisagent d'installer une borne de recharge à l'intérieur du parking communal du Boléro. Deux places de stationnement devraient être réservées à cet usage. Les coûts à charge de la commune sont nuls.

6. Charges annuelles

Les charges annuelles sont composées d'honoraires à payer à la FP, de charges d'entretien du matériel, de charges liés à la gestion de la monnaie, de contrats à passer avec les entreprises de cartes de crédit et de paiement par téléphone ainsi que la gestion de la base de données des droits de stationnement. Un abonnement et des frais de gestion doivent aussi être payés à la société IEM pour la mise à disposition de la solution logicielle.

Le montant de ces charges est devisé à CHF 175'000.-/année.

Par ailleurs, des coûts liés à chacune des transactions effectuées devront être payés pour l'utilisation de la solution Prestopark. Ainsi 6% de chaque transaction horaire reviendront à l'entreprise. Dans le même sens, un montant de CHF 0.80 par mois devra être payé pour chaque abonnement traité par la solution Prestopark. Cela représente, pour un abonnement à CHF 60.-/mois un total de CHF 9.60 alors que le revenu de la commune sera de CHF 720.-, soit 1,33%.

A ce stade, le nombre d'abonnements et le nombre de transactions restent difficilement estimables. Actuellement, 18'000 paiements sont effectués sur les horodateurs versoisiers chaque année pour un ticket moyen de CHF 1.23 (donnée septembre). Ces nombres, en lien avec les facilités d'utilisation proposées, vont inévitablement augmenter.

Enfin des coûts de transaction liés à l'utilisation des cartes de crédit seront facturés selon le contrat passé et pourront être plus ou moins avantageux.

7. Recettes et résultat potentiel

En fonction du règlement proposé, un montant de recettes minimal a été calculé. En considérant que chaque place de parc (792) rapporte la somme minimale de CHF 2.-/jour et en partant du principe que les places sont utilisées 6 jours par semaine durant 48 semaines, le montant de recettes prévisibles avoisine les CHF 460'000.-.

Par prudence, et en se fondant sur les expériences de la FP, un calcul établi par cette dernière laisse penser que le montant prévisible des recettes sera de CHF 378'000.-.

Si l'on tient compte des redevances à payer aux entreprises, calculés à 6% sur la totalité des recettes, le montant de CHF 378'000.- est revu à CHF 355'320.- et les charges augmentent de CHF 22'680.-

8. Récapitulatif des aspects financiers

Investissement (travaux et outils de gestion)	242'000.00
Charges annuelles	197'680.00
Recettes annuelles	355'320.00

9. Conclusion

Compte tenu de ce qui précède, et afin d'équiper les parkings communaux d'horodateurs et mettre à disposition du public des solutions permettant l'achat de droits de stationner, à l'heure ou au mois, par le biais de sites internet et d'applications informatiques, le Conseil administratif de la Commune de Versoix vous invite à réserver un accueil positif à cette demande de crédit de CHF 242'000.- TTC.